



ARRETE N° 20262211

portant composition du jury et nomination des correcteurs et
examineurs spécialisés des concours d'accès au cadre d'emplois
de conservateur territorial du patrimoine, session 2026

Le président du Centre national de la fonction publique territoriale,

- VU** le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.325-1 et L.451-9 et suivants, ainsi que les articles R.313-1 à R.313-2, R.325-4 à R.325-138 et R.352-2 et R.352-3,
- VU** le décret n° 91-839 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine,
- VU** le décret n° 2008-288 du 27 mars 2008 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine,
- VU** l'arrêté n° 20257046 du 16 décembre 2025 portant ouverture de concours (un concours externe et un concours interne) pour le recrutement dans le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine (session 2026) publié au Journal officiel de la République française du 20 décembre 2025,

ARRETE

Article 1^{er} : Le jury des concours externe et interne d'accès au cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine, organisés au titre de l'année 2026, est ainsi composé :

M. Gilles DESIRE DIT GOSSET, conservateur général du patrimoine, président
Mme Rose-Marie MOUSSEAUX, conservatrice générale du patrimoine, vice-présidente

Membres du corps des conservateurs du patrimoine ou du corps des conservateurs du patrimoine de la ville de Paris ou du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine :

M. Pierre-Olivier BENECH, conservateur en chef du patrimoine
M. Frédéric DEBUSSCHE, conservateur territorial du patrimoine
M. Gilles DESIRE DIT GOSSET, conservateur général du patrimoine, président
Mme Anne MEDARD, conservatrice territoriale en chef du patrimoine
Mme Rose-Marie MOUSSEAUX, conservatrice générale du patrimoine, vice-présidente
Mme Elena ESTIER-PAILLET, conservatrice en chef du patrimoine
Mme Manon SIX, conservatrice du patrimoine

Personnalités scientifiques et universitaires :

M. Arnaud BERTINET, maître de conférences
M. Joël CHANDELIER, professeur assistant
Mme Estelle LEUTRAT, professeure des universités
M. Jean-Christophe SOURISSEAU, professeur des universités

Personnalités qualifiées :

Mme Anne DELAPIERRE, administratrice territoriale
M. Nicolas DUFETEL, adjoint au maire d'Angers, en charge de la culture et du patrimoine
Mme Laurence ENGEL, conseillère maître à la Cour des comptes
Mme Laetitia MARTINEZ, vice-présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

Article 2 : Sont désignés en qualité de correcteurs spécialisés pour la deuxième épreuve d'admissibilité du concours externe et du concours interne et, le cas échéant, d'examinateurs spécialisés pour la première épreuve d'admission du concours externe :

Mme Amy BENADIBA, conservatrice territoriale du patrimoine
Mme Olivia BOURRAT, conservatrice en chef du patrimoine
M. Pierre CHANCEREL, conservateur en chef du patrimoine
M. Julien CHANTEAU, agent contractuel
Mme Pascale CHARRON, maîtresse de conférences
M. Cyril DAYDE, conservateur en chef du patrimoine
M. Yann DOMENECH DE CELLES, conservateur territorial en chef du patrimoine
Mme Nathalie FOURMENT, conservatrice générale du patrimoine
Mme Hélène GASCUEL, conservatrice du patrimoine

M. Alexandre GIRARD-MUSCAGORRY, conservateur du patrimoine

M. Régis ISSENMANN, agent contractuel

Mme Théano JAILLET, conservatrice territoriale en chef du patrimoine

Mme Cécile LANTRAIN, conservatrice en chef du patrimoine

Mme Claire LEBOSSE, conservatrice territoriale en chef du patrimoine

Mme Anne-Elyse LEBOURGEOIS, conservatrice générale du patrimoine

M. Damien MARTINEZ, ingénieur de recherche de 1ère classe

Mme Delphine MIROUDOT, conservatrice en chef du patrimoine

Mme Caroline PAPIN, conservatrice du patrimoine

Mme Anne-Lise PREZ, conservatrice en chef du patrimoine

Mme Charlotte SCHMID, directrice d'études de classe exceptionnelle

M. Pierre STEPANOFF, conservateur territorial du patrimoine

Article 3 : Sont désignés en qualité de correcteurs et d'examinateurs spécialisés pour les épreuves de langue du concours externe et du concours interne :

Allemand

Mme Anja MAEDEL-CLAIR, professeure agrégée

M. Romain HASSAN, professeur agrégé

Anglais

M. Emmanuel ALVAREZ ZUBILLAGA, professeur de chaire supérieure

Mme Catherine AMANDOLESE, maître de conférences

Mme Rienkje BIJLEVELD, professeure agrégée

M. Aurélien HAZARD, professeur agrégé

M. Frédéric PERRIN, professeur agrégé

Mme Alexiane SUTTON, professeure agrégée

Arabe

M. Hervé LEMOËL, professeur certifié

M. Zaïd NAJI, enseignant contractuel

Chinois

M. Michel LIU, maître de conférences

Mme Priscille NGAN, professeure certifiée

Espagnol

M. Vincent BORG, professeur agrégé

M. Ricardo RODRIGUEZ PEREZ, professeur à l'Institut Cervantes

Grec ancien

Mme Mathilde AUSSÉDAT, professeure agrégée

Mme Divna SOLEIL, professeure agrégée

Hébreu ancien

Mme Gabrielle ATLAN, maître de conférences

M. Joseph TEDGHI, professeur des universités

Italien

Mme Alexandra GOMPERTZ DE LAHARPE, professeure agrégée
Mme Charlotte OSTROVSKY-RICHARD, professeure agrégée

Japonais

M. Laurent NESPOULOUS, professeur des universités
Mme Masako ONISHI, professeure à l'association culturelle franco-japonaise

Latin

Mme Stéphanie TOBBAL, professeure certifiée
M. Pierre REINERT, professeur agrégé

Russe

M. Dominique SAMSON, maître de conférences
Mme Marie STACHOWITSCH, professeure agrégée honoraire

Article 4 : En cas d'impossibilité pour le président, M. Gilles DESIRE DIT GOSSET, de poursuivre sa mission, il serait remplacé par Mme Rose-Marie MOUSSEAUX, vice-présidente.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté est adressée au préfet de Paris.

Article 6 : Le directeur général du Centre national de la fonction publique territoriale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **09 JUIN 2026**



Yohann NEDELEC